

LA CLASSE DGA AU CSSDM

Difficultés graves d'apprentissage



MANDAT ET FONCTIONNEMENT

La classe DGA propose, entre autres, un environnement propice à l'application de **stratégies efficaces** pour favoriser les apprentissages. Elle soutient le développement des compétences du programme de formation de l'école québécoise dans toutes les matières, **en tenant compte des besoins spécifiques des élèves**.

PROFIL DES ÉLÈVES

Les élèves présentent tous de grandes difficultés au regard des attentes du PFEQ.

DU POINT DE VUE DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES :

- Difficultés à lire (ex : lenteur, difficultés à comprendre ce qui est lu, difficultés à identifier les mots)
- Difficultés à écrire (ex : difficultés à orthographier, à structurer les informations à l'écrit)
- Difficultés à utiliser la mathématique (ex : difficultés à comprendre le sens des nombres, difficultés sur le plan du raisonnement)
- Difficultés à mobiliser des stratégies cognitives et métacognitives

DU POINT DE VUE DU FONCTIONNEMENT SCOLAIRE :

- Perte d'estime de soi
- Manque de motivation scolaire
- Isolement

AU PRIMAIRE :

- La classe DGA accueille des élèves âgés de 9 à 11 ans.
- Les groupes sont composés d'environ 12 élèves.
- Le titulaire est un enseignant en adaptation scolaire et sociale.
- L'élève peut bénéficier d'un transport en fonction des critères définis dans les règles d'application relatives au transport scolaire.

AU SECONDAIRE :

- La classe DGA accueille des élèves âgés de 12 à 14 ans.
- Les groupes sont composés d'environ 15 élèves.
- Le titulaire est un enseignant en adaptation scolaire et sociale.
- Les élèves se déplacent en transport en commun.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

SELON LES BESOINS DES ÉLÈVES ET LES RESSOURCES DISPONIBLES À L'ÉCOLE, D'AUTRES SERVICES POURRAIENT ÊTRE OFFERTS :

- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Psychoéducation
- TES

CLASSEMENT :

Les élèves sont orientés vers la classe DGA par la direction de l'école, en collaboration avec le conseiller pédagogique en adaptation scolaire et les parents. Ce processus est soutenu par le comité d'étude et de référence CREDGA.

Lors du classement, le CREDGA communiquera le futur lieu de scolarisation à la direction de l'école actuelle de l'élève.

Chaque point de service DGA organise une visite et une séance d'information pour les parents et les élèves, qui se tiennent en mai ou juin de l'année scolaire précédant le changement d'école.

